



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 5 -  
SÉANCE N° 527 DU 25 MARS 2024

### **GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SPL LMA - PRÊT POUR L'OPÉRATION ZAC FERRIÉ**

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boissontier Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Nadège Davoust, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 17), Paul Le Gal-Huaumé, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino (à partir de 18 h 24), Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

#### **Étaient représentés**

Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Caroline Garnier a donné pouvoir à Nadège Davoust, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et Lucile Perin a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

#### **Était excusée ou absente**

Catherine Roy, conseillère municipale.

Stéphanie Hibon-Arthuis et Michel Neveu sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 25 MARS 2024

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SPL LMA - PRÊT POUR L'OPÉRATION ZAC FERRIÉ

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L2121- 29, L5215-27 et L5216-7-1,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2252-1 du CGCT encadrant les garanties d'emprunt,

Vu la demande formulée par SPL LMA tendant à obtenir la garantie de la ville de Laval pour l'obtention d'un prêt destiné à mettre en place un financement pour l'opération ZAC Ferrié,

Vu la proposition du Crédit coopératif,

Après avis de la commission ressources humaines techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 000 000 € souscrit par l'emprunteur auprès du Crédit coopératif, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 1 000 000 €,
- durée : 66 mois,
- taux fixe : 3,79 %,
- périodicité : trimestrielle.

Article 2

La garantie de la ville de Laval est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

La ville de Laval s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Florian Bercault, Geneviève Pham-Sigmann, Bruno Bertier, Georges Poirier, Paul Le Gal Huaumé, Isabelle Eymon et Henri Renié, en tant qu'administrateurs de la SPL LMA, se sont retirés de la séance et n'ont donc pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers municipaux s'étant abstenus (James Charbonnier, Chantal Grandière, Samia Sultani, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul et Stéphanie Hibon-Arthuis).

Le Maire

Signé : Florian Bercault